92 : une société condamnée à 110.000 € de dommages et intérêts pour racisme

10/01/2011 à 19h17

Le conseil des prud'hommes de Boulogne-Billancourt a suivi les observations de la Halde et condamné un employeur pour discrimination à l'encontre d'une salariée victime de propos racistes, se félicite aujourd'hui dans un communiqué la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Le conseil des prud'hommes, réuni le 18 novembre, a condamné l'employeur à verser 110.000 euros (l'équivalent de 18 mois de salaire) à titre de dommages et intérêts à la réclamante. Celle-ci s'estimait victime de propos racistes en raison de son origine et en avait informé sa hiérarchie. […]

Le Figaro

(merci à Gnafron69)